

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**27 juin 2016 à 20h30 en Mairie**

Le 27 juin 2016 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** TOUS LES MEMBRES SAUF

**Absent représentés:** Yvonne THIMOND par Brigitte LAGRUE, Pascal THEISEN par Marie-Claude HIMMESOETE

**Absents excusés:** Hélène D'ARAQUY, Jacky PINGRET, Céline PECHART

**Absents non excusés:** Régis NOIZET, Jean-Paul COLMONT, Morgane DOR

Marc GEORGET, Trésorier, présent

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

**Lecture du registre des délibérations du 2 mai 2016 par le secrétaire de séance**

*Adopté à l'unanimité*

**COMMUNICATIONS**

- 29/06/2016 10h Réunion OPAH (mairie)
- 29/06/2016 20h30 Commission animation - préparation Noël
- 30/06/2016 - AG SIMR
- 05/07/2016 - de 9h45 à 12h - Jury Fleurissement
- 13 et 14/07/2016 - Festivités du 14 juillet - Appel aux volontaires
- Appel à volontaire Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre (14h-18h le samedi et 10h-12h et 14h-18h le dimanche)
- Contentieux sur le permis de construire de l'extension du Leclerc
- Abandon du projet de Méthaniseur Etoges
- Association des Maires de France - Invitation à transmettre une idée d'action de portée nationale
- Communication sur le devenir de l'Association Marnaise d'insertion
- Ateliers du territoire

**Monsieur le Maire propose que 2 délibérations soient retirées de l'ordre du jour:**

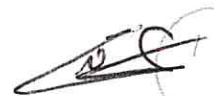
- Attribution du MAPA - Mise en place de la vidéoprotection  
Un délai d'analyse des offres plus long est nécessaire pour attribuer le marché.
- Acquisition des parcelles cadastrées BH 147, 148, 151 - ancienne gare ferroviaire  
Une nouvelle estimation du service des domaines a été demandée.

*Accord du Conseil municipal*

**Monsieur le Maire propose que 2 délibérations soient ajoutées à l'ordre du jour:**

- Travaux de sécurisation de la parcelle cadastrée section BD n°202
- Pôle santé Montmirailais - Installation de la climatisation au sein du cabinet dentaire

*Accord du Conseil municipal*



## DELIBERATIONS

### 2016-9602 Attribution du MAPA 04/2016/TR - Installation de coffrets forains

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de procéder au remplacement des coffrets forains situés dans les avenues en vue de la prochaine foire Saint-Simon. 3 entreprises ont été consultées et ont répondu en formulant leurs offres.

DRTP	30 155,00€ HT
GTIE	36 620,00 € HT
INEO	22 233,08 € HT

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise INEO pour un montant de 22 233,08 € HT.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer le MAPA 04/2016/TR à l'entreprise INEO pour un montant de 22 233,08 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

### 2016 - 9603 Acquisition du terrain de l'ancien hopital

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, le projet de travaux de Plurial Novilia sur le site de l'ancien hôpital afin de réaliser de nouveaux logements sociaux sur la commune. Afin de permettre au projet de se concrétiser, la commune prendra à sa charge les travaux de démolition et de désamiantage des bâtiments. En contrepartie, la commune bénéficiera d'un espace au sein du bâtiment crée qui permettra d'agrandir la maison médicale. Au préalable, il nécessaire d'acquérir le terrain appartenant à l'hôpital.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, autorise l'acquisition à l'euro symbolique du terrain de l'ancien hôpital.

*Adopté à l'unanimité*

### 2016 - 9604 Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section YC n°110 et YC n°111 (Montcoupot)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section YC n°110 et n°111 situées rue de Châteauneuf à Montcoupot. L'objectif étant à moyen terme d'aménager un carrefour sécurisé. Il est proposé d'acquérir 425 m<sup>2</sup> de terrain à 5€ du m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, autorise l'acquisition de 425 m<sup>2</sup> du terrain des consorts Mariette pour un prix total de 2 125 €.

*Adopté à l'unanimité*

### 2016 - 9605 Acquisition de la parcelle cadastrée section BD n°202

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition de la maison et du terrain situé 14-16 rue du Docteur Philippe Amelin. Le bâtiment est en ruine et représente un danger pour la sécurité publique.



L'objectif est de sécuriser la voie publique et aménager des places de stationnement ainsi qu'un accès direct aux remparts. Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section BD n°202 à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal après avoir délibéré autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD n°202 appartenant aux héritiers de Madame Odette Laviron à l'euro symbolique.

*Adopté à l'unanimité*

### **2016 - 9606 Modification des conditions d'affichage sur l'espace public**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de modification des conditions d'affichage public. Il est proposé d'autoriser les associations dont le siège n'est pas situé sur le territoire de la CCBC à diffuser leurs informations au rond point du Petit Saint-Lazare et au rond point du Faubourg de Paris. Les organismes publics et les associations locales restent prioritaires. Il est également expressément ajouté dans la délibération, que les propos ou images à caractère raciste sont interdites.

Le Conseil municipal après avoir délibéré autorise cette modification des conditions d'affichage sur l'espace public.

*Adopté à l'unanimité*

### **2016-9607 Autorisation à agir en justice dans le cadre du contentieux TASCOM**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de délibérer sur son autorisation à agir en justice au nom de la commune dans le cadre du contentieux TASCOM ainsi que de désigner le cabinet d'avocats ASEA. Pour rappel, la commune est actuellement en contentieux avec l'état pour récupérer le produit de la Taxe sur les surfaces commerciales, déduit sans base légale de sa dotation forfaitaire 2012,2013 et 2014.

Le Conseil municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à agir en justice au nom de la commune et désigne le cabinet ASEA la représenter.

*Adopté à l'unanimité*

### **2016-9608 Adhésion à la fondation du patrimoine**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la possibilité pour la commune d'adhérer à la fondation du patrimoine. Le but de l'association est la sauvegarde et la valorisation du patrimoine rural non protégé. Grâce à cette adhésion, la commune pourra récolter des fonds pour des actions en faveur du patrimoine de la commune

Le Conseil municipal après avoir délibéré autorise l'adhésion à la fondation du patrimoine et au paiement de l'adhésion de 160 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **2016-9609 Dissolution du syndicat à vocation unique du Petit Morin - Avis du Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de formuler un avis sur la dissolution du syndicat à vocation unique du Petit Morin, conformément au schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne arrêté le 30 mars dernier. Chaque commune doit se prononcer sur cette dissolution. Il est proposé d'émettre un avis favorable.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable à la dissolution.

*Adopté à l'unanimité*

### **2016-9610 Travaux de sécurisation - parcelle cadastrée section BD n°202**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les travaux à réaliser pour sécuriser le terrain situé 14-16 rue du Docteur Philippe Amelin et notamment le mur donnant sur les ambulances Mouquet. Il est proposé de valider le devis de l'entreprise Morel.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise Morel pour 9 568,83 € HT € HT.

*Adopté à l'unanimité*

### **2016-9611 Pôle santé Montmirailais - Installation de la climatisation**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'installer la climatisation au sein du cabinet dentaire afin de répondre aux normes relatives aux conditions d'exercice de la chirurgie. Il est proposé de valider le devis de l'entreprise CARI.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise CARI pour 13043,80 € HT

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h05*

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail

